PROCES VERBAL

DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE TORTEQUESNE

Par suite d'une convocation en date du **23 mai 2024**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Tortequesne se sont réunis en date **du 28 Mai 2024**, **à la mairie à 18 h**, sous la présidence de M. PONT Jean Paul, Maire.

La convocation a été affichée le **23 mai 2024**

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Décisions directes du Maire
Tarifs cantine rentrée 2024
Rapport réunion sur le Règlement du PLUI
Devis travaux
Cérémonie du 8 juin
Divers

Membres présents : **M. PONT Jean Paul, M. ZAWADZKI Julien, M. LEMAIRE Bruno, Mme RENARD Marie Pierre, Mme SURELLE Gwenaëlle, M. DUBOIS Jérémie, M. REYMBAUT Jean Pierre, M. DOMONT Xavier, Mme DUBOIS Sylvette, M. STIENNE Christophe, M. JOSSON Frédéric**

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : /

Membres absents n'ayant pas donné mandat de vote : **/**

Membres excusés n'ayant pas donné mandat de vote : **Mme PONT Vanessa, M. ALBAIN Cédric, M. BENOIT Dany, M. MARTEAUX Fabrice**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné **Mme RENARD Marie Pierre** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du **30 avril** est approuvé à l'unanimité.

Décisions directes du Maire

Démontage concession cimetière – Marbrerie LEFEBVRE	1 460.00 €
Réfection de chaussée rue de Douai	973.20 €

Délib 6051 Tarifs restauration scolaire – Rentrée 2024

M. Le Maire informe le Conseil qu'il convient de revoir les tarifs de la restauration Scolaire pour l'année scolaire 2024/2025. Il fait part de l'actualisation prévue par API à la rentrée et rappelle la mise en place d'un nouveau logiciel de réservation des repas en Septembre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire tels que ci-dessous à compter du 1er Septembre 2024

	Tarifs au 01/09/2023	**Tarifs au 01/09/2024**
Restaurant scolaire		
Repas 1er enfant	**3.10 €**	**3.25 €**
Repas 2ème enfant	**2.80 €**	**2.95 €**
Repas 3ème enfant et suivant	**2.50 €**	**2.65 €**
Repas sans réservation	**/**	**6.50 €**

Délib. 6052 Emploi saisonnier "adjoint technique territorial" – temps complet

M. le Maire annonce au Conseil la démission d'un adjoint technique contractuel, il rappelle la délibération 3068 du 10 juillet 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels afin de faire face à l'accroissement d'activité.

Il indique qu'il convient d'indiquer les paramètres de cet emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CREE** un emploi contractuel saisonnier d'adjoint technique territorial à temps complet, conformément à l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 (modifiée);

- **FIXE** la durée de l'emploi à 6 mois maximum du 3 juin 2024 au 03 décembre 2024.

- **FIXE** la durée hebdomadaire de travail à 35 heures.

- **DIT** que la rémunération sera calculée en référence à l'échelle C1 à l'indice brut 367 majoré 366

Rapport réunion sur le règlement du PLUI

M. Zawadzki Julien et M. Reymbaut Jean Pierre rendent compte de la réunion de concertation sur le règlement du PLUI à laquelle ils ont assisté. Ils font part des remarques émises auprès de la Communauté de Communes :

Page 29 : pompes à chaleur masquées du domaine public : valable uniquement sur les constructions nouvelles ?
Page 31 : clôtures sur rue : ajouter la possibilité de grilles complétées par un dispositif occultant (claire-voie insuffisant)
Page 31 : clôtures sur rue : plaques de 25 cm insuffisantes si terrain en pente. Pourquoi ne pas ajouter la possibilité de mettre des plaques de 50 cm ?
Page 31 : clôtures implantées en limite d'une zone A ou N : pourquoi imposer la haie vive ? Autoriser la possibilité de grilles complétées par un dispositif occultant
Page 32 : éléments identifiés au plan de zonage. Quand va-t-on recevoir le dernier plan de zonage ?
Page 51 : zone 1Auh. Réponse apportée hier : une OAP peut être plus restrictive que le PLUi. Donc on peut imposer le R + 1.

Après discussion des remarques complémentaires seront également émises :

OAP Sectorielles

- Le souhait de la commune d'avoir une typologie de logement individuel avec R+1, sur des parcelles d'environ 500 à 600 m2 n'a pas été prise en compte.

- la rue des berceaux n'existe pas à Tortequesne (page 151)

Plan de zonage : Eléments de patrimoine à protéger

- Tort 08 : la ferme n'existe plus, elle a été réhabilitée en logements locatifs - à retirer

Ajout de 3 nouveaux éléments de patrimoine :

- Plaque de cocher rue de Sailly
- Plaque de cocher rue de Lécluse
- Panneaux Michelin

Délib. 6053 Modification serrures de portes salle polyvalente

M. LEMAIRE Bruno, Adjoint aux travaux explique au Conseil que suite à l'installation de la climatisation il a demandé à la société GLC de nous proposer un aménagement permettant de modifier la fermeture des portes côté terrasse afin de maintenir la température dans la salle mais également de limiter les nuisances sonores.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de la Société GLC de Vitry en Artois pour les travaux de modification des serrures de portes de la salle polyvalente pour un montant total TTC de 574.34 €

Délib. 6054 Réfection des joints Eglise de Tortequesne

M. Lemaire Bruno, Adjoint aux travaux, fait part au Conseil que la Société BRETEZ choisie pour réaliser les travaux de réfection à l'église s'est désistée. M. Lemaire présente donc un nouveau devis de la Société BAILLIE d'Etaing.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition des Etablissements Baillie pour la réfection des joints de l'église pour un montant total de 1 938.00 € TTC

Délib. 6055 Création de chaussée impasse rue du Centre

M. Lemaire Bruno, Adjoint aux travaux, fait part au Conseil de la demande des riverains de l'impasse rue du Centre concernant la création d'une chaussée. Il informe le conseil qu'une partie de cette impasse est du domaine public mais que l'autre partie appartient aux riverains. Il fait part du devis qu'il a établi pour les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de la Société Delambre pour la partie du domaine public d'un montant de 11 954.40 €

- **DEMANDE** que le second devis soit présenté aux riverains de l'impasse qui prendront la décision de faire ou ne pas faire les travaux sur le domaine privé.

Travaux

M. Lemaire Bruno informe le conseil :

- qu'il est dans l'attente d'un second devis pour la réparation du mécanisme de sonnerie de l'angélus. Le 1er devis s'élève à 2 600 €.
- que le chantier peinture reprendra dès que la météo sera plus clémente.
- que la reprise de l'approvisionnement des émaux a permis de continuer la construction du blason qui devrait être terminé d'ici peu.

Cérémonie du 18 juin

La cérémonie aura lieu en mairie à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Fait à Tortequesne, le 08/06/2024

Le Secrétaire de séance **Le Maire**